HOPITAUX de la Vésubie
ALPES-MARITIMES
06450 - ROQUEBILLIERE
✆ 04 93 03 43 64 • 04 93 03 53 70
E-mail : chvesubie@hopitaux-vesubie.fr

PROJET D'ETABLISSEMENT

2023-2028

Validé par les instances

Directoire du 16 mai 2023

CSE du 12 juin 2023

CMS du 12 juin 2023

CDU du 12 juin 2023

Conseil de la vie Sociale du 25 mai 2023

Conseil de Surveillance du 15 juin 2023

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL
CENTRE JEAN CHANTON
06450 - ROQUEBILLIERE
Tél : 04 93 03 43 64 - FAX 04 93 03 53 70
HOPITAL SAINT ANTOINE
06450 - ST MARTIN VESUBIE
Tél : 04 93 03 20 09 - FAX 04 93 03 29 69

PREAMBULE

Le nouveau projet d'établissement des Hôpitaux de la Vésubie 2023-2028 s'inscrit dans un contexte de continuité lié à son activité gériatrique et d'évolutions du fait de :

- L'appartenance au Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) des Alpes Maritimes depuis 2016 avec identification d'un groupe de travail propre aux hôpitaux de proximité qui en font partie,
- Du nécessaire confortement de la prise en charge médico-soignante des activités de médecine et de SSR,
- Du nouveau dispositif de labellisation des hôpitaux de proximité, incluant le conventionnement avec la CPTS Tinée Vésubie et le GHT 06, et de financement des activités de médecine et de SSR,
- De l'évolution des capacités des EHPAD compte tenu de la baisse d'activité constatée,
- De la réorientation d'activité en lien avec la CPTS visant notamment à créer une maison médicale de garde MMG sur le site de Roquebillière,
- Des évaluations HAS : certification sanitaire et évaluation EHPAD modifiées

Le projet d'établissement est décliné en 7 sous projets :

- Projet médico-soignant médecine et SSR
- Projet médico-soignant EHPAD
- Projet des usagers médecine et SSR
- Projet qualité, sécurité et gestion des risques
- Projet de management, de gestion et du système d'information
- Projet social et qualité de vie au travail
- Projet de vie sociale et d'animation en EHPAD

Chaque projet est suivi régulièrement par des plans d'actions une fois par an au minimum.

En ce qui concerne son exécution, le taux global de réalisation des actions identifiées est de 77,24%.

Et en ce qui concerne les différents projets, les taux de réalisation des actions sont de :

- Projet médical 81,40%
- Projet de soins infirmier et de rééducation 67,08%
- Projet des usagers (initié fin 2021)
- Projet qualité, sécurité et gestion des risques 90,90%
- Projet de management, de gestion et du système d'information 90,03%
- Projet social et qualité de vie au travail 73,33%
- Projet de vie sociale EHPAD 60,71%

Les évènements les plus notables durant la période précédente ont été les suivants :

⇒ Transfert des 8 lits de médecine début 2020 du site de St Martin Vésubie au site de Roquebillière

⇒ Gestion de la pandémie Covid apparue en 2020 avec un fort impact début 2021 surtout pour l'EHPAD CJC

⇒ Constat d'une sous activité globale EHPAD persistante pour l'ensemble de la vallée

⇒ Gestion de la tempête Alex fin 2020 début 2021

⇒ Création en 2022 d'une Commission Médico-Soignante réunissant la CME et la CSIRMT

⇒ Recrutement d'un PH à temps partagé CHU/CHIV et affectation d'un médecin PADHUE pour 2 ans de 2022 à 2024

⇒ Mise en place d'un dispositif de télé coordination médicale en EHPAD depuis 2022

LES HOPITAUX DE LA VESUBIE

Les Hôpitaux de la Vésubie sont issus de la fusion en 2006 de deux établissements, le Centre Jean Chanton à Roquebillière et l'Hôpital Local Saint Antoine à Saint Martin-Vésubie, établissements qui depuis plusieurs années déjà travaillaient en étroite collaboration sous l'impulsion d'une direction commune et dans le cadre d'un syndicat inter hospitalier.

Les Hôpitaux de la Vésubie avaient jusqu'à la parution de la loi Hôpital Patient Santé Territoire un statut d'hôpital local intercommunal. Ils ne sont donc pas organisés en pôles.

Au sein des établissements publics de santé, ils relèvent de la catégorie des **Centres Hospitaliers Intercommunaux** ainsi que de la définition des **Hôpitaux de Proximité** pour leur activité de **médecine**.

Ils offrent à la population locale un ensemble cohérent de réponses institutionnelles principalement en **gériatrie** :

- Des soins de courte durée en **service de médecine** de **8 lits** ayant pour vocation de répondre aux demandes de soins de première intention et d'orienter si besoin vers des soins spécialisés : prise en charge de patients essentiellement âgés avec un plateau technique très modeste ne permettant pas le suivi de patients très instables sur le plan médical ou souffrant de pathologies relevant de services spécialisés.
- Des **soins de suite et de réadaptation** sur le site de Roquebillière avec **19 lits dont 2 lits identifiés soins palliatifs** : soins de réhabilitation médicale ou post chirurgicale ayant pour vocation de permettre aux patients soit leur retour à domicile, soit de les préparer à un devenir institutionnel, soit les accompagner dans leur fin de vie.
- Un secteur **EHPAD en tarif global soin avec PUI** sur les deux sites 48 lits à Saint Martin Vésubie et 114 lits à Roquebillière.

Sur le site de Roquebillière, la prise en charge médicale est assurée par deux **médecins hospitaliers**. Ils interviennent sur l'ensemble des activités : les services de **médecine** et de **SSR** sont localisés sur le deuxième niveau, les lits d'EHPAD sont situés sur les quatre étages. Interviennent également des médecins libéraux pour l'activité de médecine et l'activité EHPAD.

Les services de soins sont sous la responsabilité d'un cadre supérieur de santé et d'une IDE FF cadre de santé pour l'EHPAD. Le personnel soignant intervient sur l'ensemble des niveaux. Interviennent aussi : un kinésithérapeute, une diététicienne et une psychologue (EHPAD) ainsi qu'une secrétaire médicale.

Sur le site de St Martin Vésubie un médecin libéral intervient en EHPAD et le service de soins est encadré par un cadre de santé. En plus des IDE, AS et ASH interviennent également une kinésithérapeute et une diététicienne.

L'établissement dispose d'une PUI gérée par un praticien hospitalier pharmacien et deux préparateurs en pharmacie.

La coordination médicale EHPAD est réalisée en télé-coordination avec la société TELEMEDICARE.

Un cadre supérieur de santé assure à plein temps la fonction de responsable évaluation, qualité et gestion des risques.

Le directeur des hôpitaux de la Vésubie assume également la direction de la structure EHPAD FAM de 60 lits de Lantosque Commune proche de Roquebillière (40 lits d'EHPAD et 20 lits de FAM pour personnes adultes handicapées vieillissantes) ainsi que du SAMSAH du Haut Pays.

Situés dans une zone de montagne touristique, le haut pays niçois, et à proximité du massif du Mercantour, les deux sites des Hôpitaux de la Vésubie se trouvent respectivement à une heure et une heure et quart de route de Nice.

LES PRINCIPES DIRECTEURS DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Le projet d'établissement, établi pour cinq ans, rassemble dans le même document les éléments essentiels du projet d'établissement d'un **Etablissement de Santé** et ceux du projet institutionnel d'un **EHPAD** tout en prenant en compte leur spécificité.

Il a vocation à définir les orientations générales de l'établissement dans le respect des orientations fixées par l'Agence Régionale de Sante (ARS) PACA dans les Schémas Régionaux et infrarégionaux de santé et médico-sociaux, des recommandations nationales en matière de prise en charge des personnes âgées notamment celles émanant de l'ANESM/HAS et des orientations des Schémas Départementaux relatifs à la prise en charge des personnes âgées hébergées.

Il s'inscrit dans les axes prioritaires définis par le Projet Régional de Santé (PRS) et les programmes qui déclinent les modalités d'application des différents schémas : le schéma régional de prévention, le schéma régional d'organisation des soins et le schéma régional d'organisation médico-sociale.

Il s'inscrit également dans le cadre du Projet Médico-Soignant Partagé (PMSP) de territoire établi dans le cadre du GHT 06.

Il a vocation à organiser l'évolution de la structure en définissant les axes d'amélioration du service sanitaire et social rendu à la population.

L'élaboration de ce projet d'établissement s'est appuyée sur le précédent projet et les actions mises en œuvre, celles qu'il a paru opportun de reconduire ou de poursuivre et celles qui ne justifiaient pas de prolongement.

Le projet intègre les forces de l'institution et les actions d'amélioration issues notamment :

- des constats des démarches de certification HAS concernant les activités de médecine et de SSR,

- des évaluations interne et externe en EHPAD et de l'auto-évaluation sur la prévention du risque de maltraitance et de la bientraitance en EHPAD,
- des différentes enquêtes de satisfaction : des patients, des résidents et de leurs proches, des professionnels,
- des visites réalisées par le Conseil Départemental et l'ARS en particulier celles effectuées dans le cadre du renouvellement du conventionnement en EHPAD.

Trois repères majeurs sous-tendent le projet d'établissement :

- le socle : les obligations et les missions d'un service public hospitalier de proximité,
- l'éthique médicale, soignante et la place du patient et du résident et des proches,
- l'ancrage dans le bassin de population et l'ouverture à différents réseaux ou partenariats.

Les Hôpitaux de la Vésubie assurent une mission de service public d'autant plus importante qu'elle concerne un établissement situé en zone rurale qui contribue à préserver l'égalité d'accès aux soins, principalement pour **la population âgée de son bassin de vie**. Cette mission doit permettre :

- l'accueil de tous les patients qui peuvent relever de ses compétences et de ses moyens,
- la continuité des soins,
- l'adaptation continue aux attentes des patients et au progrès dans leur prise en charge en matière de qualité et de sécurité des soins.

Les valeurs portées par l'établissement sont :

- le respect : cette valeur est synonyme d'écoute, de reconnaissance de l'autre, de dignité. Il est la première condition de la confiance qui s'établit entre les soignants et le patient,
- la responsabilité : elle permet d'être capable de répondre de ses actes. C'est s'engager à accomplir au mieux l'accueil du patient et de ses proches, le soin et l'accompagnement.
- Elle impose l'adaptation continue des pratiques professionnelles, la remise en cause régulière de ses pratiques tant au plan individuel que collectif. Elle implique la rigueur, la solidarité, l'échange et la recherche de la qualité du service rendu,
- l'ouverture : c'est l'engagement en faveur du patient et de ses proches. Ce sont aussi les liens que l'établissement entend tisser avec ses partenaires afin de renforcer la relation qu'il entretient avec la personne soignée et la qualité du parcours de soins de celle-ci.

Le projet d'établissement 2023-2028 s'inscrit dans le cadre des évolutions majeures qui concernent le système de santé, modifié par la loi de rénovation du système de santé et la loi d'adaptation de la société au vieillissement, alors même que le secteur hospitalier et médico-social doit faire face à de très fortes contraintes financières et démographiques concernant les professions médicales et paramédicales.

Les Hôpitaux de la Vésubie doivent continuer à répondre à des besoins de santé publique en évolution, dominés par les questions liées aux **maladies chroniques** et au **vieillissement**. Ils doivent donc :

- tenir compte des exigences et des attentes croissantes des personnes vis-à-vis du service public d'hospitalisation ou médico-social, tant du point de vue de la qualité et de la sécurité des prises en charge que de l'information et de la transparence ;

- se positionner dans le tissu sanitaire de son territoire de santé, dans le cadre du GHT 06 et avec l'offre hospitalière et la médecine de ville dans le domaine de la gériatrie ;
- renforcer leur attractivité, mieux former encore les professionnels de santé et promouvoir l'interdisciplinarité.

Les évolutions de la société, les exigences et les attentes des usagers et de leurs proches, de la Haute Autorité de Santé pour les prochaines itérations de la certification sanitaire et de l'évaluation du secteur EHPAD, appellent à une politique volontariste visant à poursuivre les actions déjà entreprises dans les domaines tels que :

- l'accueil des patients et résidents, le comportement des professionnels à leur égard, leur information, l'attention portée à l'entourage et la prise en compte des personnes vulnérables ;
- l'initiation à l'éducation thérapeutique en particulier dans le domaine sanitaire ;
- la bientraitance, la qualité de vie, la promotion de l'autonomie, la personnalisation de la prise en charge et de l'accompagnement, la garantie des droits, la participation à la vie sociale pour toutes les personnes hospitalisées ou accueillies ;
- la réponse aux attentes du personnel en matière de reconnaissance et de développement de ses compétences ;
- la mise en place d'une politique de développement durable ;
- la maîtrise des dépenses et l'optimisation des moyens.

Le projet d'établissement tient enfin compte des organisations, des compétences, emplois, ressources dont il dispose pour mettre en œuvre ses objectifs.

Pour chaque sous-projet du Projet d'Etablissement, les axes retenus et leurs objectifs sont identifiés.

La mise en œuvre du projet d'établissement implique l'engagement de tous les acteurs (direction, médecins, soignants, administratifs, logistiques, techniques…), chacun devant être en mesure de connaître les objectifs communs et de reconnaître sa contribution à la stratégie d'ensemble de l'établissement.

La mise en œuvre des différents projets constitutifs du projet d'établissement fera l'objet d'une évaluation régulière qui permettra de déterminer les réajustements nécessaires.

Malgré un contexte économique et budgétaire où l'incertitude augmente fortement, ce projet d'établissement affiche une volonté et une ambition devant permettre aux Hôpitaux de la Vésubie, dans le cadre des actions qu'il souhaite développer en interne et des partenariats qu'il entend renforcer, de consolider et de développer leur mission de service public de proximité.

LA STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DES HOPITAUX DE LA VESUBIE EST DECRITE DANS LE CADRE DES PROJETS SUIVANTS :

LE PROJET MEDICO-SOIGNANT SANITAIRE ET EHPAD

Le projet médico-soignant, quel que soit le secteur d'activité concerné, est la pierre angulaire du projet d'établissement. Il traduit la réflexion essentielle de l'établissement quant à la nature, la qualité, la continuité des prises en charge médicales et des soins proposés - ou à proposer - à la population desservie. A ce titre, il conditionne la pertinence et les orientations de l'ensemble du projet d'établissement.

Il assure une large place à la qualité des pratiques professionnelles et à la sécurité des soins, notamment en matière de prise en charge des problématiques majeures en gériatrie.

LE PROJET DES USAGERS

Selon les dispositions de la loi de modernisation de notre système de santé, la commission des usagers (CDU) participe à l'élaboration de la politique menée dans l'établissement en ce qui concerne l'accueil, la prise en charge, l'information et les droits des usagers. Elle est associée à l'organisation des parcours de soins ainsi qu'à la politique de qualité et de sécurité élaborée par la commission médicale d'établissement.

Elle fait des propositions sur ces sujets et est informée des suites qui leur sont données.
Selon le décret 2016-726 du 1er juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé, la commission **peut proposer un projet des usagers**, après consultation de l'ensemble des représentants des usagers de l'établissement et des représentants des associations de bénévoles ayant signé une convention avec l'établissement et intervenant en son sein.

LE PROJET QUALITE-SECURITE ET GESTION DES RISQUES

Ce projet conforte la culture de la qualité et de la sécurité des soins et répond aux obligations en matière de qualité des pratiques et de prise en charge des patients, de vigilances, de gestion et de prévention des risques professionnels. Il prévoit le pilotage et le suivi des politiques d'évaluation interne et externe, aborde les enjeux de qualité de l'accueil et de l'information des usagers, de bientraitance, d'amélioration des pratiques professionnelles, de lutte contre les risques associés aux soins, de développement durable…
Il s'inscrit dans le cadre de la politique managériale et des risques de l'institution, notamment dans le cadre de la procédure de certification HAS des établissements de santé et la procédure d'évaluation du secteur médico-social repris par la HAS en succédant à l'ANESM.

LE PROJET DE MANAGEMENT, DE GESTION ET DU SYSTEME D'INFORMATION

Ce projet a pour objectifs, le fonctionnement institutionnel dans le cadre de la mise en œuvre du GHT 06, l'élaboration et la diffusion des projets institutionnels et de l'organisation de l'établissement intra et extra muros et de l'accompagnement du personnel médical et d'encadrement dans le management institutionnel

L'amélioration de la gestion hospitalière passe par un développement du contrôle de gestion, la prise en compte de l'évolution du financement à la l'activité des activités-de médecine et de SSR, les réformes de la tarification en EHPAD, l'intégration de l'établissement dans le GHT 06, une intégration plus poussée des relations intersites y compris avec l'EHPAD-FAM-SAMSAH de Lantosque et une amélioration de la logistique hospitalière et de l'hôtellerie.

Le système d'information doit être pensé et conçu globalement dans le cadre d'un schéma directeur et le développement de l'informatisation des services doit se réaliser en cohérence avec ce schéma en garantissant une fiabilité et une permanence de fonctionnement des matériels et logiciels. Ces dispositions sont à intégrer dans le cadre d'une communication externe des données des patients par messagerie sécurisée et dans le développement de la télémédecine.

LE PROJET SOCIAL ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Projet transversal, le projet social est en lien avec l'ensemble des autres projets de l'établissement. Il a pour objectif d'être le vecteur de la prise en charge des patients et résidents par les personnels de l'institution.

Le volet social et professionnel prend en compte les objectifs liés à l'emploi, à la qualité de vie au travail, à la formation, à la promotion professionnelle et au développement des compétences et la prévention des risques professionnels.

LE PROJET DE VIE SOCIALE ET D'ANIMATION EN EHPAD

Ce projet a pour objectif de favoriser la mise en œuvre des projets de vie personnalisés en EHPAD et de privilégier la qualité de vie des personnes accueillies en permettant un environnement chaleureux, ouvert où sont encore possibles l'envie de participer à des actions communes et d'échanger avec d'autres.

Son ambition est de développer des actions permettant la vie sociale et culturelle des résidents, des activités adaptées à chacun ainsi que de renforcer la qualification des intervenants et la dynamique institutionnelle en partenariat avec tous les acteurs, résidents, familles, proches, bénévoles et professionnels.

PROJET MEDICO-SOIGNANT

2018-2023

AXES DU PROJET MEDICO-SOIGNANT
(**Secteur sanitaire**)

N°1
Optimiser l'activité sanitaire

N°2
Assurer la coordination et la sécurité des soins en interdisciplinarité

N°3
Associer le patient et/ou la personne de confiance et/ou proche à sa prise en charge médico-soignante tout au long du séjour

Le projet médico-soignant définit les objectifs médicaux et paramédicaux généraux des Hôpitaux de la Vésubie pour la période 2023-2028. Il s'appuie sur les évolutions de son environnement et de son activité, ainsi que sur les orientations de l'ARS, des projets de la CPTS et du Projet Médical Partagé du GHT 06.

Les principaux enjeux médico-soignant retenus sont :

- Optimiser l'offre sanitaire de proximité
- Poursuivre la mise en œuvre des bonnes pratiques médico-soignante en assurant la coordination des différents professionnels et la sécurité des soins
- Associer le patient et/ou la personne de confiance à sa prise en charge médico-soignante tout au long du séjour en communiquant notamment son projet thérapeutique et en mettant en place la conciliation médicamenteuse

Les principales difficultés de l'établissement identifiées sont :

- Le recrutement aide-soignant, infirmier et kinésithérapeute
- L'augmentation de personnels non qualifiés dans les soins
- L'absentéisme récurent des personnels soignants
- La gestion du parc informatique et l'évolution des logiciels
- La constante complexification des contraintes informatiques liée à la gestion du dossier patient informatisé

Selon le code de la santé publique, et à partir des enjeux médicaux, la Commission Médico-Soignante (CMS) contribue à l'élaboration des projets relatifs aux conditions d'accueil et de prise en charge des usagers, notamment par la réflexion sur l'éthique liée à l'accueil et à la prise en charge médicale, l'évaluation de la prise en charge des patients, et en particulier des urgences et des admissions non programmées, l'évaluation de la mise en œuvre de la politique de soins palliatifs, le fonctionnement de la permanence des soins et l'organisation des parcours de soins.

Les axes prioritaires du projet médico-soignant sont :

Axe n°1	Optimiser l'activité sanitaire
Axe n°2	Assurer la coordination et la sécurité des soins en interdisciplinarité
Axe n°3	Associer le patient et/ou la personne de confiance et/ou proche à sa prise en charge médico-soignante tout au long du séjour

Ces axes sont déclinés dans des plans d'action opérationnels annuels ou pluriannuels.

En fonction de l'évolution du contexte, de la réflexion des acteurs, le projet médico-soignant, lors de son évaluation régulière, fera l'objet d'adaptations.

AXE N° 1 - OPTIMISER L'ACTIVITE SANITAIRE

OBJECTIF 1 – RENFORCER LA FILIERE MCO/SSR

- *Améliorer l'activité (taux d'activité, valorisation médico-économique des séjours) à l'aide des partenariats et les professionnels médico-soignants de la vallée en lien avec la CPTS*
- *Poursuivre l'amélioration de la pertinence des admissions et des séjours*
- *Suivre les actions du Programme Qualité et Sécurité des Soins (PAQSS) de la certification HAS V2020*

OBJECTIF 2 - MAINTENIR LA CONTINUITE DE LA PEC MEDICALE ET PHARMACEUTIQUE

- *Pérenniser la permanence médicale par le recrutement de médecins salariés et la collaboration avec les médecins libéraux*

OBJECTIF 3 – REPONDRE AUX BESOINS DE LA POPULATION

- *Favoriser l'accueil de la maison médicale de garde (MMG) en lien avec la CPTS*
- *Promouvoir l'image de l'établissement*

AXE N° 2 – ASSURER LA COORDINATION ET LA SECURITE DES SOINS EN INTERDISCIPLINARITE

OBJECTIF 1 – ASSURER LA COORDINATION DE LA PRISE EN CHARGE MEDICO-SOIGNANTE DU PATIENT

- *Partager le projet thérapeutique chaque semaine avec l'ensemble des professionnels*
- *Assurer la continuité de la prise en charge lors des absences de la psychologue, la diététicienne, l'ergothérapeute et le kinésithérapeute*

- *Favoriser l'évaluation de la douleur par le patient dès qu'il la ressent ou est susceptible de la ressentir et ce jusqu'au soulagement de celle-ci*

OBJECTIF 2 – DEVELOPPER LA REFLEXION ETHIQUE DANS LES PRISES EN CHARGE COMPLEXES

- *Mettre en œuvre, en interne, les moyens permettant aux professionnels d'identifier les questionnements éthiques auxquels ils sont confrontés notamment autour de la stratégie thérapeutique et des soins proposés*
- *Mettre en place un réseau et des partenariats sur la réflexion éthique*

OBJECTIF 3 – RENFORCER LA TRACABILITE DES DIFFERENTS INTERVENANTS DANS LE DOSSIER PATIENT INFORMATISE (DPI)

- *Organiser des temps de formations interne par les référents informatiques*
- *Organiser des temps de travail du groupe pilotage*
- *Développer le logiciel Arcadis*

AXE N°3 – ASSOCIER LE PATIENT ET/OU LA PERSONNE DE CONFIANCE ET/OU PROCHE A SA PRISE EN CHARGE MEDICO-SOIGNANTE TOUT AU LONG DU SEJOUR

OBJECTIF 1 – S'ASSURER DE L'INFORMATION, DE LA COMPREHENSION ET DU CONSENTEMENT DU PATIENT A SA PRISE EN CHARGE

- *Partager et faire valider le projet thérapeutique par le patient*
- *Assurer la traçabilité dans le DPI*
- *Accompagner le remplissage du questionnaire « expérience patient »*

- *S'assurer du remplissage du questionnaire de satisfaction*
- *Mettre en place le concept de patient expert*

OBJECTIF 2 – ASSOCIER LES REPRESENTANTS DES USAGERS (RU) DANS LE PARCOURS PATIENT

- *Les associer dans la stratégie des prises en charge des patients en tant que partenaire*
- *Les associer dans le concept de patient expert*
- *Les associer à la réflexion éthique conduite au niveau de l'établissement*

OBJECTIF 3 – RENFORCER LA TRACABILITE A TOUTES LES ETAPES DANS LE DPI

- *Renforcer la compréhension du projet thérapeutique par l'IDE avec traçabilité dans le DPI*
- *Organiser la communication du projet thérapeutique par le médecin et l'IDE afin de s'assurer de sa compréhension des informations*
- *Mettre en place la conciliation médicamenteuse à l'entrée*

AXES DU PROJET MEDICO-SOIGNANT
(Secteur médico-social)

N° 1

Optimiser l'accompagnement des résidents

N°2

Développer l'accompagnement de fin de vie pour les résidents et leurs familles et la prise en charge de la douleur

N°3

Conforter les missions du médecin coordonnateur et le travail en interdisciplinarité

AXE N° 1 – OPTIMISER L'ACCOMPAGNEMENT DES RESIDENTS

OBJECTIF 1 – DEVELOPPER LES COMPETENCES SOIGNANTES

- *Faciliter l'accès aux formations professionnelles*
- *Accompagner les personnels non qualifiés vers la formation et la professionnalisation*
- *Poursuivre les ateliers bientraitance*

OBJECTIF 2 – PREVENIR LES FACTEURS DE RISQUE DE NON BIENTRAITANCE

- *Prévenir et dépister l'épuisement professionnel*
- *Développer les analyses de pratiques professionnelles*
- *Favoriser une réflexion clinique autour des prises en charge*

OBJECTIF 3– FAVORISER L'AUTONOMIE

- *Prendre en compte les évaluations Gériatriques Standardisées (EGS)et les indicateurs qualité*
- *Créer une dynamique soignante autour des objectifs des Projets d'Accompagnement Personnalisés (PAP)*
- *Accompagner la personne accompagnée en matière de prévention et d'éducation à la santé*
- *Optimiser l'activité du PASA du jour et de la nuit*

OBJECTIF 4-FAVORISER L'EXPRESSION ET LA PARTICIPATION DE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE

- *Adapter les supports d'information/affichage*
- *Informer la personne accompagnée de ses droits et ses devoirs*
- *Communiquer au travers du conseil de la vie sociale*

AXE N° 2 - DEVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DE FIN DE VIE POUR LES RESIDENTS ET LEURS FAMILLES ET LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR

OBJECTIF 1 – PERSONNALISER L'ACCOMPAGNEMENT DE FIN DE VIE

- *Créer des projets de fin de vie en équipe pluridisciplinaire*
- *Favoriser la communication et les échanges avec le référent familial*

OBJECTIF 2- DEVELOPPER LES COMPETENCES DES SOIGNANTS SUR LA FIN DE VIE

- *Faciliter l'accès aux formations et congrès*
- *Mettre en œuvre, en interne, les moyens permettant aux professionnels d'identifier les questionnements éthiques auxquels ils sont confrontés notamment autour de la stratégie thérapeutique et des soins proposés*
- *Développer le travail en réseau avec l'équipe mobile de soins palliatifs du CHU*
- *Organiser une veille réglementaire*

OBJECTIF 3- PRENDRE EN COMPTE ET SOULAGER LA DOULEUR

- *Permettre l'expression de la personne accompagnée et la prise en compte de ses besoins*
- *Adapter les moyens et outils pour évaluer la douleur*

AXE N° 3 – CONFORTER LES MISSIONS DU MEDECIN COORDONNATEUR ET LE TRAVAIL EN INTERDISCIPLINARITE

OBJECTIF 1 – TRAVAILLER EN COLLABORATION AVEC LE MEDECIN COORDONNATEUR

- *Poursuivre les échanges réguliers avec le MEDCO*
- *Réunir hebdomadairement le CODIR EHPAD*
- *Coordonner les admissions MEDCO Médecin traitant Equipe de soins*
- *Réalisation du bilan annuel du médecin coordonnateur*

OBJECTIF 2 – ORGANISER LA REALISATION REGULIERE DU PATHOS

- *Former les professionnels*
- *Créer une dynamique d'évaluation interne régulière pour les 3 EHPAD Vésubiens*

OBJECTIF 3 – ORGANISER LA CONTINUITE DE PRISE EN CHARGE PARAMEDICALE

- *Prévenir les moments critiques dans les prises en charge*
- *Organiser un mode dégradé lors des absences de la diététicienne et de la psychologue*

PROJET DES USAGERS

2023-2028

Le projet des usagers a pour vocation de renforcer l'accueil, l'information et l'accompagnement des patients.

Il doit permettre une prise en charge individuelle fondée sur les besoins mais également sur les attentes des patients durant leur hospitalisation.

<u>Les grands enjeux du projet des usagers sont :</u>

- Une prise en charge individualisée avec une recherche de l'avis des patients pour se sentir davantage considéré à chaque hospitalisation,
- Des soins expliqués spontanément de façon claire et abordable pour le patient afin qu'il soit pleinement acteur de sa prise en charge,
- La participation du patient aux décisions sur sa prise en charge (bénéfices /risques),
- Le consentement libre et éclairé du patient suite aux explications du corps médical,
- L'acceptation de la sortie contre avis médical, sauf exceptions prévues par la loi, en ayant compris son état de santé et les soins proposés,
- Le respect des coutumes, des rites et des goûts et un traitement de la personne hospitalisée avec égard et bientraitance,
- Le respect de la vie privée est garanti à toute personne (secret médical), la communication n'est faite qu'avec la personne de confiance et les personnes autorisées par le patient et seulement pour les informations autorisées par le patient,
- Un lien est maintenu avec la personne de confiance de façon à ce qu'elle comprenne bien les examens et le suivi pour en assurer la compliance de façon éclairée à la sortie.

<u>Les difficultés de l'établissement, sans être spécifiques, sont également repérées :</u>

- La population âgée avec les difficultés liées aux troubles cognitifs et/ou de communication.

AXES DU
PROJET DES USAGERS

N°1
Faciliter l'information tout au long du séjour

N°2
Contribuer à construire une relation de confiance entre le patient/la personne de confiance/les professionnels

N°3
Organiser la sortie

AXE N°1 - Faciliter l'information tout au long du séjour

OBJECTIF 1 - LE PATIENT ET OU LA PERSONNE DE CONFIANCE SONT INFORMES DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE

- *Evaluer les outils créés (plaquette de présentation du service)*

OBJECTIF 2 - LE PATIENT ET OU LA PERSONNE DE CONFIANCE SONT INFORMES DE SA PRISE EN CHARGE

- *Réaliser une plaquette d'explication sur les grandes classes de médicaments,*
- *Etudier la possibilité de laisser le formulaire du projet thérapeutique au patient dès l'entrée afin d'en faciliter la compréhension*

OBJECTIF 3 - LE PATIENT ET OU LA PERSONNE DE CONFIANCE ONT ACCES FACILEMENT AU DOSSIER MEDICAL DURANT SON SEJOUR

- *Faciliter la mise en place de l'espace numérique individuel et sécurisé permettant de partager et stocker les documents et données de santé en toute confidentialité (Mon espace santé).*

AXE N°2 : Contribuer à construire une relation de confiance entre le patient/la personne de confiance/les professionnels

OBJECTIF 1 - LA PERSONNE DE CONFIANCE EST IDENTIFIEE CLAIREMENT

- *Faciliter une rencontre avec le médecin lorsque la personne de confiance est désignée par le patient*

OBJECTIF 2 - LA PERSONNE DE CONFIANCE EST ASSOCIEE A LA PRISE EN CHARGE

- *Partager le projet thérapeutique/projet de soins lors de la rencontre avec le médecin.*

OBJECTIF 3 – L'ACCUEIL DU PATIENT EST PERSONNALISE

- *Constituer un binôme AS/IDE pour accueillir le patient,*
- *Créer des outils adaptés aux patients pour faciliter l'information sur la possibilité de rédiger des directives anticipées…*

OBJECTIF 4 – LES REPRESENTANTS DES USAGERS SONT IMPLIQUES DANS LE SERVICE

- *Maintenir la permanence mensuelle des RU dans le service sanitaire*
- *Aider les RU à se rapprocher des patients pour renseigner les questionnaires « expérience patient »*

AXE N°3 : Organiser la sortie

OBJECTIF 1 –LA SORTIE EST ANTICIPEE DES LES PREMIERS JOURS DU SEJOUR ET COORDONNEE AVEC LES PARTENAIRES EXTERIEURS

- *Maintenir la présence des personnes du CLIC tous les lundis matin.*

PROJET QUALITE-SECURITE ET GESTION DES RISQUES

2023-2028

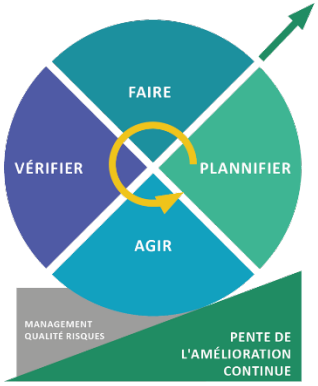

Roue de Deming

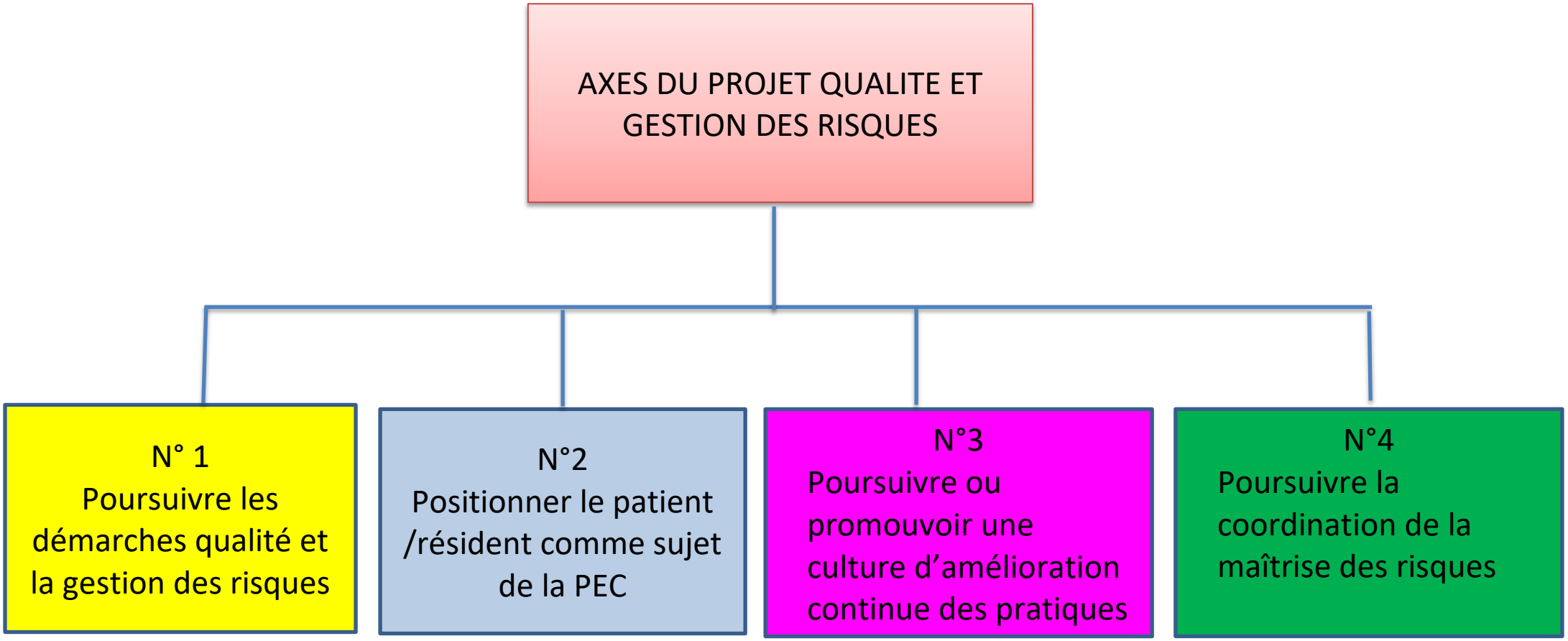
AXES DU PROJET QUALITE ET GESTION DES RISQUES
N° 1
Poursuivre les démarches qualité et la gestion des risques
N°2
Positionner le patient /résident comme sujet de la PEC
N°3
Poursuivre ou promouvoir une culture d'amélioration continue des pratiques
N°4
Poursuivre la coordination de la maîtrise des risques

Le projet d'établissement précédent a permis la poursuite d'actions d'amélioration dans le domaine de la qualité et de la gestion des risques, renforcé par les exigences liées aux démarches de certification HAS.

Le projet qualité sécurité et gestion des risques 2023-2028 poursuit l'objectif d'une intégration toujours plus poussée des méthodes et techniques d'organisation des soins et des activités visant une amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et des prestations dans le cadre de la certification et de l'évaluation du secteur médico-social HAS dont **le Programme d'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins PAQSS en est l'assise**.

L'impact attendu du développement des actions d'évaluation des pratiques professionnelles est :

- L'amélioration et la pérennisation de la qualité et de la sécurité des soins et du service rendu aux patients et résidents,
- La réponse aux critères des manuels de certification et d'évaluation HAS notamment en ce qui concerne la gestion des risques liés aux soins et le respects des droits des usagers,
- Le développement des modalités attendues de prise en charge de la personne âgée dans le secteur sanitaire et médico-social.

Selon le code de la santé publique, dans chaque établissement public de santé, la Commission Médico-Soignante (qui réunit la CME et la CSIRMT) contribue à l'élaboration de la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins ainsi que des conditions d'accueil et de prise en charge des usagers ; elle propose au Directeur un programme d'actions assorti d'indicateurs de suivi. Ce programme prend en compte les informations contenues dans le rapport annuel de la commission des usagers.

La CMS contribue à l'élaboration de la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins en ce qui concerne la gestion globale et coordonnée des risques visant à lutter contre les infections associées aux soins, et à prévenir et traiter l'iatrogénie et les autres événements indésirables liés aux activités de l'établissement, les dispositifs de suivi des vigilances destinés à garantir la sécurité sanitaire, la politique sécurité du circuit du médicament et des dispositifs médicaux stériles, la prise en charge de la douleur, le plan de développement formation médicale professionnel continue pour le personnel médical, maïeutique, odontologique et pharmaceutique.

La politique qualité et sécurité est animée principalement par le responsable de l'Evaluation Qualité Gestion des Risques REQGR avec l'appui de l'ensemble des médecins et cadres de l'établissement compte tenu de la taille de l'établissement.

La politique qualité - sécurité et de gestion des risques concerne :

- Les **relations avec les patients-résidents et leurs proches** :
  - Par la promotion des actions **d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins** dans le domaine des **problématiques majeures en gériatrie (dénutrition**, **dépression, iatrogénie, chute),**
  - Par l'amélioration de l'accueil, de l'écoute, de l'information sur les **droits des patients**, l'information sur les risques liés aux soins,
  - Par les mesures de prévention mises en œuvre pour assurer le respect des droits et le développement de la **bientraitance** des usagers,
  - Par la mise en place d'un dispositif permettant de renforcer l'implication des **représentants des usagers (dès lors que leur représentativité est effective)**.

- La sensibilisation, la formation et l'intégration <u>des **méthodes et outils qualité-gestion des risques**</u> ; le développement de la culture de sécurité des soins, de l'analyse de risques, du signalement des incidents, de l'analyse des causes et du partage de l'expérience, de la formation et de la préparation afin de faire face à l'imprévu ou à l'urgence en :
  - Assurant la **gestion coordonnée des risques**, la réalisation d'actions d'évaluation et d'audits par les référents-auditeurs internes ou externes ; le suivi du respect des protocoles, des procédures et leur adaptation,
  - Améliorant la tenue du **dossier patient** et son informatisation,
  - Développant de soins de **bientraitance** au regard de l'éthique et de la qualité.

- <u>L'élaboration et la mise en œuvre du **programme d'amélioration de la qualité, de la sécurité des soins, de la prévention des risques** et de **l'évaluation des pratiques professionnelles**</u> en y associant les professionnels médicaux, soignants et médicotechniques afin de prévenir notamment les **événements indésirables liés aux soins EIAS** en :
  - Assurant le management de la qualité de la **prise en charge médicamenteuse** et la poursuite de la sécurisation du circuit du médicament,
  - Poursuivant la prévention et la surveillance du **risque infectieux** (dont le risque environnemental) et des infections liées aux soins,
  - Poursuivant la prévention et la prise en charge de la **douleur**,
  - Assurant la qualité du service rendu par les **activités de support**,
  - Assurant le suivi des **indicateurs IQSS** de la HAS, indicateurs Hôpital Numérique, indicateurs de lutte contre les infections liées aux soins….

- La poursuite des **démarches de certification** pour les secteurs sanitaires et **d'évaluations internes et externes** dans les secteurs médico-sociaux.

- L'engagement dans une **politique de développement durable** compatible avec la sécurité des soins.

- La **communication** concernant cette politique qualité-sécurité et gestion des risques, avec comme priorité l'utilisation d'un outil informatique (ENNOV) répondant aux fonctionnalités suivantes : gestion documentaire, gestion des audits, des déclarations des événements indésirables, et des plans d'amélioration.

Les axes prioritaires de la politique qualité, sécurité et gestion des risques sont :

Axe n°1	Poursuivre les démarches qualité et la gestion des risques
Axe n°2	Positionner le patient comme sujet de la PEC
Axe n°3	Poursuivre ou promouvoir une culture d'amélioration continue des pratiques professionnelles
Axe n°4	Poursuivre la coordination de la maîtrise des risques

Ces axes sont déclinés dans des plans d'action opérationnels annuels ou pluriannuels.

En fonction de l'évolution du contexte, de la réflexion des acteurs, le projet qualité, sécurité et gestion des risques, lors de son évaluation régulière, fera l'objet d'adaptations.

AXE N°1 - POURSUIVRE LES DEMARCHES QUALITE ET LA GESTION DES RISQUES :

OBJECTIF 1 - POURSUIVRE L'EVALUATION DANS LE SECTEUR SANITAIRE (MCO/SMR)

- *Former, informer et associer les professionnels et les usagers*
- *Assurer le suivi du rapport de certification HAS*

OBJECTIF 2 - POURSUIVRE L'EVALUATION DANS LE SECTEUR MEDICO-SOCIAL (EHPAD)

- *Poursuivre l'évaluation interne régulière des activités EHPAD*
- *Intégrer les évolutions liées au manuel d'évaluation HAS*
- *Former, informer et associer les professionnels et les usagers*

OBJECTIF 3 - POURSUIVRE ET AMELIORER LA GESTION DES RISQUES

- *Utiliser le PAQSS comme outil de management de la qualité (évaluation et amélioration) :*

*EN UTILISANT LA **GRILLE D'EVALUATION DES RISQUES***

IDENTIFICATION DU RISQUE	*LIBELLE DU RISQUE*	*FREQUENCE*	*GRAVITE*	*CRITICITE*	*DISPOSITIF DE MAITRISE EN PLACE*	*NIVEAU DE MAITRISE*

*EN UTILISANT LA **GRILLE DU PLANS D'ACTIONS D'AMELIORATION***

IDENTIFICATION DU RISQUE	OBJECTIFS	ACTIONS D'AMELIORATION	PILOTE	DEBUT PREVISIONNEL	DEBUT REEL	ECHEANCE PREVISIONNELLE	ECHEANCE REELLE	MODALITES DE SUIVI	ETAT D'AVANCEMENT

AXE N°2 - POSITIONNER LE PATIENT AU CŒUR DE LA PRISE EN CHARGE

OBJECTIF 1 - PROMOUVOIR ET RESPECTER LES DROITS DES PATIENTS-RESIDENTS

- *Assurer la connaissance et le respect par les professionnels des droits des patients et des résidents (formation et information)*
- *Permettre la mise en œuvre des dispositions relatives à la représentation et à la participation des usagers au fonctionnement de l'établissement*

OBJECTIF 2 - PROMOUVOIR LA BIENTRAITANCE DES PATIENTS-RESIDENTS

- *Prévenir la maltraitance y compris ordinaire et promouvoir la bientraitance des patients/résidents*
- *Poursuivre l'évaluation annuelle du risque de maltraitance/bientraitance en EHPAD*

AXE N°3 – POURSUIVRE OU PROMOUVOIR UNE CULTURE D'AMELIORATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES :

OBJECTIF 1 - OPTIMISER LA COORDINATION DES PROFESSIONNELS EN INTERNE

- *Poursuivre les actions d'amélioration du plan d'action unique (mise à jour et communication)*
- *Impliquer les professionnels dans la démarche coordonnée de PEC des patients et résidents*

OBJECTIF 2 - DEVELOPPER LES DEMARCHES D'EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

- *Poursuivre les démarches EPP*
- *Assurer la formation et l'accompagnement des professionnels en matière d'EPP*

OBJECTIF 3 - POURSUIVRE LE MANAGEMENT DE LA QUALITE ET DE LA SECURITE DU PARCOURS DE SOINS (EN LIEN AVEC LES PROJETS MEDICO-SOIGNANTS)

- *Poursuivre l'évaluation de la pertinence des soins et l'élaboration des PSP (projets de soins personnalises)*
- *Poursuivre l'élaboration des projets d'accompagnement personnalisé*
- *Poursuivre la PEC des douleurs physiques et psychiques*
- *Poursuivre la PEC palliative en SSR*
- *Poursuivre la PEC des troubles nutritionnels*
- *Poursuivre la PEC des troubles comportementaux*

- *Poursuivre les démarches d'initiation/éducation thérapeutique du patient*
- *Poursuivre l'évaluation du circuit du médicament*
- *Poursuivre l'évaluation du partenariat avec le laboratoire de biologie médicale*

OBJECTIF 4 - STRUCTURER LE SUIVI DES DEMARCHES ET LE DISPOSITIF D'INFORMATION DES PROFESSIONNELS

- *Planifier la réalisation de bilans annuels des actions d'amélioration de la qualité*
- *Diffuser ces bilans aux personnels*

AXE N° 4 - POURSUIVRE LA COORDINATION DE LA MAITRISE DES RISQUES :

OBJECTIF 1 - POURSUIVRE LA COORDINATION DES VIGILANCES ET DES SECURITES

- *Mettre à jour les plans de crise (plan blanc et plan bleu) et procéder à des exercices réguliers*
- *Poursuivre la gestion des évènements indésirables*
- *Poursuivre la maitrise du risque infectieux*
- *Poursuivre les actions relatives au bon usage des antibiotiques*
- *Poursuivre les vigilances sanitaires*
- *Poursuivre la maitrise de la PEC médicamenteuse*

OBJECTIF 2 - POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT D'UNE CULTURE DE SECURITE DES SOINS, DU SIGNALEMENT POSITIF ET DU RETOUR D'EXPERIENCE

- *Evaluer et améliorer le signalement (EIAS, maltraitance)*
- *Mesurer la culture de sécurité des soins (outil du CCECQA ou autre)*

OBJECTIF 3 - PERENNISER LA GESTION DES RISQUES PROFESSIONNELS (EN LIEN AVEC LE PROJET SOCIAL)

- *Mettre à jour annuellement le document unique sur les risques professionnels*
- *Former et informer les professionnels*

OBJECTIF 4 - OPTIMISER LA GESTION DE LA MAINTENANCE ET DE LA SECURITE ENVIRONNEMENTALE

- *Poursuivre le suivi des contrôles règlementaires*
- *Poursuivre le suivi du risque infectieux lie à l'environnement*
- *Poursuivre la sensibilisation et la formation des personnels*

OBJECTIF 5 - POURSUIVRE LA PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- *Poursuivre les actions concernant le développement durable (tri et recyclage des déchets, bio nettoyage)*
- *Sensibiliser les professionnels et les usagers aux écogestes et éco-responsabilité*

PROJET DE MANAGEMENT, DE GESTION ET DU SYSTEME D'INFORMATION 2023 – 2028

AXES DU

PROJET DE MANAGEMENT, de GESTION et du SYSTEME D'INFORMATION

N°1

Poursuivre et améliorer le management stratégique dans le cadre du GHT

N°2

Poursuivre et améliorer le management opérationnel dans le cadre du GHT

N°3

Poursuivre et améliorer le SIH (système d'information hospitalier) dans le cadre du GHT

Le projet de Management, de Gestion et du Système d'Information PMGSI 2023-2028 s'inscrit notamment dans le cadre de l'appartenance de l'établissement au Groupement Hospitalier de Territoire situé sur le territoire des Alpes Maritimes qui regroupe l'ensemble des établissements publics de santé avec le CHU de Nice comme établissement support des fonctions déléguées par la loi.

Le positionnement de l'établissement dans ce cadre ainsi que la problématique liée à la démographie médicale en zone rurale impactent fortement le management de la structure.

Les axes prioritaires du projet de management, de gestion et du système d'information sont :

Axe n°1	Poursuivre et améliorer le management stratégique dans le cadre du GHT
Axe n°2	Poursuivre et améliorer le management opérationnel dans le cadre du GHT
Axe n°3	Poursuivre et améliorer le SIH (système d'information hospitalier) dans le cadre du GHT

Ces axes sont déclinés dans des plans d'action opérationnels annuels ou pluriannuels.

AXE N°1 - POURSUIVRE ET AMELIORER LE MANAGEMENT STRATEGIQUE DANS LE CADRE DU GHT

Ce premier axe a pour objectifs le bon fonctionnement institutionnel, l'élaboration et la diffusion des projets stratégiques locaux et du GHT 06 et du fonctionnement des établissements intra et extra muros et l'accompagnement du personnel médical dans le management institutionnel.

OBJECTIF 1 - GARANTIR LE FONCTIONNEMENT REGULIER DES INSTANCES INTERIEURES

- *Elaborer et mettre à jour les règlements intérieurs des instances*
- *Planifier les réunions des instances*
- *Transmettre les documents suffisamment tôt aux membres des instances*
- *Communiquer sur le rôle et les décisions ou avis pris par les instances*

OBJECTIF 2 - ASSURER LA CONNAISSANCE DES PROJETS STRATEGIQUES INTRA ET EXTRA MUROS

- *Diffuser aux professionnels et aux usagers les projets stratégiques de l'établissement et du GHT et leur mise à jour*
- *Diffuser aux autorités et au GHT les projets stratégiques et leur mise à jour*

OBJECTIF 3 - ASSURER LA CONNAISSANCE DU FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT INTRA ET EXTRA MUROS

- *Communiquer sur les réformes en cours et la mise en place de partenariats*
- *Communiquer sur le GHT 06*

OBJECTIF 4 - ACCOMPAGNER LES CADRES ET CLINICIENS DANS LE MANAGEMENT INSTITUTIONNEL

- *Diffuser les informations relatives aux évolutions majeures dans le secteur sanitaire et médico-social*
- *Former l'encadrement médical et soignant aux techniques de management*

AXE N°2 - POURSUIVRE ET AMELIORER LE MANAGEMENT OPERATIONNEL DANS LE CADRE DU GHT

L'amélioration de la gestion hospitalière passe par un développement du contrôle de gestion, la prise en compte de la tarification à l'activité des activités de médecine et SSR, et des réformes de la tarification en EHPAD, l'intégration des établissements dans le Groupement Hospitalier de Territoire des Alpes Maritimes, une intégration plus poussée des relations intersites ainsi qu'avec l'EHPAD de Lantosque et une amélioration de la logistique hospitalière et de l'hôtellerie.

OBJECTIF 1 - DEVELOPPER LE CONTROLE DE GESTION

- *Améliorer la connaissance de l'activité de l'établissement*
- *Développer le parangonnage pour disposer d'éléments de comparaison*

OBJECTIF 2 - PRENDRE EN COMPTE LES CHANGEMENTS DE FINANCEMENT DES ACTIVITES

- *Suivre l'évolution de l'activité de médecine dans le cadre du statut d'hôpital de proximité*
- *Prendre en compte la réforme du financement en SSR*
- *Prendre en compte la réforme du financement en EHPAD*

OBJECTIF 3 - PRENDRE EN COMPTE L'INTEGRATION DE L'ETABLISSEMENT DANS LE GHT 06

- *Gérer les fonctions liées aux achats dans le cadre du GHT*
- *Prendre en compte l'évolution de la procédure de certification HAS dans le cadre du GHT*

OBJECTIF 4 - POURSUIVRE LA MUTUALISATION DES MOYENS ENTRE LES SITES VALLEENS

- *Améliorer la collaboration médicale et soignante entre les sites*
- *Poursuivre la mutualisation de fonctions transversales entre les sites*

OBJECTIF 5 - AMELIORER LA LOGISTIQUE HOSPITALIERE ET L'HOTELLERIE

- *Poursuivre l'adaptation des locaux*
- *Poursuivre l'acquisition de matériel et équipements*

AXE N° 3 - POURSUIVRE ET AMELIORER LE SYSTEME D'INFORMATION HOSPITALIER (SIH) DANS LE CADRE DU GHT

Le système d'information s'inscrit dans la cadre d'un schéma directeur, et le développement de l'informatisation des services doit se réaliser en cohérence avec ce schéma en garantissant une fiabilité et permanence de fonctionnement des matériels et logiciels. Ces dispositions sont à intégrer dans le cadre d'une communication externe des données des patients et dans le développement de la télémédecine. La constitution du GHT 06 est aussi facteur d'intégration à la communauté hospitalière de territoire.

OBJECTIF 1 - METTRE A JOUR LE SCHEMA DIRECTEUR DU SI (SYSTEME D'INFORMATION) ET DES DONNEES A COLLECTER

- *Mettre à jour le document interne relatif au schéma directeur du SI*
- *Mettre à jour le recueil des données HOP'EN*

OBJECTIF 2 - DEVELOPPER LES OUTILS DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION ET DE LA DEMARCHE QUALITE

- *Poursuivre l'informatisation des services de soins*
- *Définir les éléments d'information nécessaires aux relations entre services pour améliorer la communication interne*
- *Prendre en compte les avis et les besoins des utilisateurs*
- *Poursuivre l'amélioration de la gestion documentaire (logiciel ENNOV)*

OBJECTIF 3 - POURSUIVRE L'INFORMATISATION DU DOSSIER PATIENT ET SON LIEN AVEC L'EXTERIEUR

- *Déterminer les éléments complémentaires du dossier patient à informatiser*
- *Inscrire les démarches de l'établissement dans le dispositif de communication des informations patients par la messagerie sécurisée de santé*

OBJECTIF 4 - GARANTIR LA SECURITE, LA MAINTENANCE ET LE DEPANNAGE DES LOGICIELS ET MATERIELS

- *Assurer un fonctionnement sécurisé des matériels et logiciels*
- *Assurer le dépannage des matériels et logiciels*

PROJET SOCIAL ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

2023-2028

AXES

DU

PROJET SOCIAL ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

N°1

Renforcer la politique de prévention des risques professionnels et la qualité de vie au travail

N°2

Poursuivre la GPMC, sécuriser et accompagner les parcours professionnels

N°3

Moderniser les outils de gestion et de communication en matière de Ressources Humaines

Le Projet Social 2023-2028 résulte d'un travail engagé depuis de nombreuses années par l'établissement qui a permis d'identifier, notamment à partir des retours du terrain (enquêtes de satisfaction au travail), des thématiques d'amélioration des conditions de travail des professionnels travaillant sur les deux sites hospitaliers.

Les axes prioritaires retenus sont :

Axe n°1	Renforcer la politique de prévention des risques professionnels et la qualité de vie au travail
Axe n°2	Poursuivre la GPMC, sécuriser et accompagner les parcours professionnels
Axe n°3	Moderniser les outils de gestion et de communication en matière de Ressources Humaines

Ces axes sont déclinés dans des plans d'action opérationnels annuels ou pluriannuels.

En fonction de l'évolution du contexte, de la réflexion des acteurs, le projet social, lors de son évaluation régulière, fera l'objet d'adaptations.

AXE N° 1 - RENFORCER LA POLITIQUE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

OBJECTIF 1- STRUCTURER LA PREVENTION ET LA GESTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- *Poursuivre l'identification des risques professionnels*
- *Sensibiliser l'ensemble du personnel aux risques professionnels*

OBJECTIF 2 – SECURISER LES ENVIRONNEMENTS ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

- *Poursuivre l'adaptation des locaux de l'établissement*
- *Poursuivre l'acquisition d'équipements améliorant les conditions de travail*
- *Analyser la charge de travail dans les services notamment du fait de la chronicité de la sous-activité des EHPAD*

OBJECTIF 3 – CONCILIER VIE PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE ET PROMOUVOIR LE BIEN ETRE AU TRAVAIL

- *Poursuivre les actions entreprises concernant la gestion de l'absentéisme et le présentéisme au travail*
- *Développer des activités et actions contribuant au bien-être des professionnels*
- *Développer les partenariats avec les prestataires de loisirs extérieurs*

AXE N° 2 – POURSUIVRE LA GPMC, SECURISER ET ACCOMPAGNER LES PARCOURS PROFESSIONNELS

OBJECTIF 1 – RENFORCER LA POLITIQUE D'EVALUATION DES PROFESSIONNELS ET DE GESTION DES COMPETENCES

- *Poursuivre les actions relatives à la GPMC*
- *Poursuivre la mise en œuvre de l'évaluation professionnelle des agents via Gesform*
- *Reconnaître et valoriser l'implication professionnelle*

OBJECTIF 2 – SECURISER LES PARCOURS ET ASSURER UNE GESTION PERSONNALISEE DES AGENTS

- *Définir et diffuser les règles relatives aux parcours professionnels et réviser régulièrement les lignes directrices de gestion de l'établissement*
- *Poursuivre l'accompagnement des agents dans la réalisation de leur projet professionnel*
- *Assurer un suivi individualisé des agents en situation de restriction ou d'inaptitude*

OBJECTIF 3 – DISPOSER D'UNE POLITIQUE DE FORMATION QUI ANTICIPE LES BESOINS ET ACCOMPAGNE LES PROFESSIONNELS

- *Intégrer l'entretien de formation dans l'élaboration du plan de formation*
- *Valoriser la formation interne et les études promotionnelles*
- *Evaluer la satisfaction des professionnels sur la politique de formation*

AXE N° 3 – MODERNISER LES OUTILS DE GESTION ET DE COMMUNICATION EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

OBJECTIF 1 – MODERNISER LES OUTILS DE GESTION RH

- *Améliorer les outils de gestion à destination des cadres pour le management des équipes*
- *Améliorer les outils à destination des agents pour une meilleure information*
- *Poursuivre la réorganisation du service RH*

OBJECTIF 2 - AMELIORER L'ATTRACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT ET L'INTEGRATION PROFESSIONNELLE

- *Améliorer l'attractivité des métiers et la visibilité des recrutements*
- *Améliorer l'accueil et l'intégration des nouveaux agents et des étudiants*

OBJECTIF 3 – DEVELOPPER LES OUTILS DE COMMUNICATION

- *Développer des outils de communication interne*
- *Améliorer la promotion externe de l'établissement*
- *Favoriser l'expression des agents*

PROJET DE VIE SOCIALE

EN EHPAD

2023 – 2028

Le projet de vie sociale en EHPAD 2023-2028 s'inscrit dans le droit fil des projets antérieurs en prenant en compte la population hébergée en EHPAD sur les deux sites et également, dans un souci de gestion commune et partagée des problématiques, la population hébergée sur le site de Lantosque qui comprend également un EHPAD et un FAM pour personnes adultes handicapées vieillissantes.

Ce projet vise à offrir à la population âgée et même très âgée et dépendante, des possibilités de bénéficier d'un accompagnement adapté par des professionnels ainsi que par des bénévoles prenant en compte les désirs, attentes et besoins individuels de la personne hébergée dans le cadre d'une structure dédiée à la prise en charge du grand âge.

Il s'agit dans ce projet d'enrichir une culture de l'accompagnement de la vie sociale déjà très présente historiquement aux seins des établissements de la Vésubie. Le maintien de la personne dans ses rôles à travers le développement continu de son statut de « citoyen ».
Valoriser la vie sociale des aïeux en construisant des dynamiques interprofessionnelles et interpersonnelles au sein des trois établissements et aussi du territoire.

Le projet s'inscrit aussi dans le cadre définit nationalement et localement qui prévoit les modalités de gestion des activités médico-sociales notamment en termes de projet de vie individuel/personnalisé, par la participation des usagers à la vie de l'établissement avec le conseil de la vie sociale, de bientraitance et d'évaluation interne et externe des activités.

AXES

DU PROJET DE VIE SOCIALE

N°1

Préserver l'accompagnement individuel au sein de l'EHPAD

N°2

Améliorer la qualité de vie des résidents

N°3

Adapter l'offre d'animation et de vie sociale à l'évolution des résidents

Les axes prioritaires retenus sont :

Axe n°1	Préserver l'accompagnement individuel au sein de l'EHPAD
Axe n°2	Améliorer la qualité de vie des résidents
Axe n°3	Adapter l'offre d'animation et de vie sociale à l'évolution des résidents

Ces axes sont déclinés dans des plans d'action opérationnels annuels ou pluriannuels.

En fonction de l'évolution du contexte, de la réflexion des acteurs, le projet de vie sociale, lors de son évaluation régulière, fera l'objet d'adaptations.

AXE N°1 : PRESERVER L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL AU SEIN DE L'EHPAD

OBJECTIF 1 AMELIORER L'ACCUEIL DES RESIDENTS

- *Coordonner l'accueil du service animation en cohérence avec les autres services*
- *Favoriser l'intégration des résidents dans son nouveau lieu de vie*
- *Permettre aux professionnels d'accéder à une réflexion éthique de leur pratique*

OBJECTIF 2 DEVELOPPER LA COLLABORATION AVEC LES EQUIPES SOIGNANTES

- *Favoriser le travail en interdisciplinarité avec les soins*
- *Poursuivre la participation à l'élaboration des projets d'accompagnement personnalisé*

OBJECTIF 3 POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DES LIENS AVEC LES FAMILLES ET L'EXTERIEUR

- *Favoriser les relations avec les familles et les proches*
- *Développer un projet de bénévolat*
- *Développer le réseau au travers des communes et collectivités locales du territoire*

AXE N°2 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES RESIDENTS

OBJECTIF 1 ASSURER LA BIENTRAITANCE DES RESIDENTS

- *Poursuivre la prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance*
- *Former et accompagner l'ensemble des professionnels du service animation à leur posture professionnelle face aux handicaps physiques et psychiques des résidents.*
- *Développer des actions spécifiques liées à l'amélioration de l'estime de soi.*

OBJECTIF 2 ADAPTER LES LOCAUX ET LES EQUIPEMENTS AU BENEFICE DE L'AMELIORATION DE LA VIE SOCIALE

- *Développer davantage d'actions en étage*
- *Consacrer un budget dédié à l'amélioration de l'aménagement des espaces de vie des résidents/familles*
- *Poursuivre la rénovation des chambres*

AXE N°3 ADAPTER L'OFFRE D'ANIMATION ET DE VIE SOCIALE A L'EVOLUTION DES RESIDENTS

OBJECTIF 1 DEVELOPPER DES INTERVENTIONS ADAPTEES

- *Equilibrer les temps d'organisation de la vie sociale et de l'animation.*
- *Accroitre la proposition d'activité physique en favorisant davantage « le jeu ».*
- *Accroitre les propositions d'activités et d'accompagnement social pour les publics isolés en chambre et en étages.*

OBJECTIF 2 RENFORCER LES COMPETENCES DES PROFESSIONNELS

- *Développer les compétences par la formation.*
- *Favoriser la mutualisation de compétences pour les trois sites.*